

Michel GBAGBO

LE CAPTIF DE BOUNA

Un citoyen français dans les Geoles de OUATTARA



Maître Habiba TOURE - Maître Serge MOMMY GBE

JUILLET 2012

INTRODUCTION

A la suite d'une élection présidentielle contestée, les deux protagonistes, le Président sortant Monsieur Laurent GBAGBO et son concurrent, Monsieur Alassane OUATTARA, ne réussirent pas à surmonter leur différend qui dégénéra en une véritable guerre.

La Côte d'Ivoire dut alors vivre une guerre opposant d'une part, les forces loyalistes de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et, d'autre part, les forces rebelles sous l'autorité de Monsieur Guillaume SORO, lequel, avec ses hommes, s'étaient ralliés à Monsieur OUATTARA pour constituer ce qu'il est convenu d'appeler « les forces pro-Ouattara ».

I. LES FORCES PRO-OUATTARA

Les hostilités débutèrent par l'intervention d'une faction des forces rebelles, se faisant appeler « Commando Invisible ».

A. LE COMMANDO INVISIBLE

Le début du conflit « électoral » fut marqué par des actes terroristes perpétrés à Abidjan, sur des populations civiles considérées comme Pro-GBAGBO.

En effet, un groupe de rebelles se faisant appeler « Commando Invisible » égorgait et brûlait vifs des civils.

A la tête du « Commando Invisible » se trouvait Monsieur Ibrahim COULIBALY dit « Général IB » qui se trouve être l'ex-garde du corps d'Alassane OUATTARA.

Le « Commando invisible » installait son fief à ABOBO, commune d'Abidjan et, dépourvu de signes extérieurs apparents, ce commando arrivait à se fondre dans la population rendant le travail des forces de l'ordre extrêmement difficile voire impossible.

Amnesty International, dans son rapport de **Mai 2011**, a d'ailleurs dénoncé les atteintes graves aux droits humains commis par ce groupe armé.

B. LES FORCES REPUBLICAINES DE COTE D'IVOIRE (FRCI)

En outre, par une prétendue Ordonnance en date du **17 mars 2011**, Alassane OUATTARA créait les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) composée essentiellement des forces rebelles, rebaptisées Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN).

Auparavant, bien avant qu'elles ne furent refondues FRCI, ces forces (FAFN) avaient une existence effective et menaient un certain nombre d'attaques contre les populations civiles dès le début de l'année 2011.

L'organisation Human Rights Watch dénoncera d'ailleurs les exactions commises par les FAFN en ces termes :

« Le schéma d'exactions observé tout d'abord lors de l'offensive militaire des Forces républicaines dans l'Ouest s'est poursuivi lorsque celles-ci ont pris le contrôle d'Abidjan en avril et se sont lancées à la recherche d'armes et de miliciens »

Parfois lors d'opérations systématiques et organisées, parfois par simple revanche, les Forces républicaines ont entamé des représailles collectives à l'encontre de jeunes hommes appartenant à des groupes ethniques associés à Laurent Gbagbo commettant des exécutions extrajudiciaires dans les quartiers et les sites de détention, et faisant subir à de très nombreuses personnes un traitement inhumain parfois assimilable à de la torture. »¹.

Etant observé que ces attaques étaient menées par des commandants de zone sous l'autorité directe de **Monsieur Guillaume SORO**, alors Premier Ministre et Ministre de la Défense du Gouvernement parallèle de **Monsieur Alassane OUATTARA**, et sous l'autorité indirecte de ce dernier.

Les principaux commandants de zone, à la tête des forces Pro-Ouattara sont :

- **Morou OUATTARA** alias « Atchengué » en charge de l'unité militaire appelée « Atchengué », contrôlant la Zone de Bouna (Côte d'Ivoire) ;
- **Hervé Pélikan TOURE** alias « Vetcho » ou « Che Guevara » en charge de l'unité militaire appelée « Bataillon mystique », contrôlant la Zone de Katiola (Côte d'Ivoire) ;
- **Ousmane CHERIF** alias « Guépard » en charge de l'unité militaire appelée « Les Guépard », contrôlant la Zone de Bouaké (Côte d'Ivoire) ;

Selon Human Rights Watch, « il était durant l'assaut final sur Abidjan, le chef des opérations des Forces républicaines à Yopougon, où de nombreux partisans présumés de Laurent Gbagbo ont été sommairement exécutés. D'après un soldat de sa « compagnie Guépard », Chérif Ousmane aurait lui-même ordonné l'exécution de 29 prisonniers début mai. Longtemps commandant des Forces nouvelles à Bouaké, un rapport de l'IRIN service de nouvelles et d'analyses humanitaires de 2004 indique que celui-ci a supervisé des forces impliquées dans l'exécution sommaire de mercenaires libériens et sierra-léonais. »² Le 3 août 2011, le Président Ouattara a promu Chérif Ousmane au rang de commandant-en-second du Groupe de sécurité de la présidence de la République »².

- **Zoumana OUATTARA** alias « Zoua » en charge de diverses unités militaires, contrôlant la Zone de Mankono (Côte d'Ivoire) ;

¹ Rapport de Human Rights Watch d'Octobre 2011, pages 105 et 106.

² Ibid page 125.

- **Issiaka OUATTARA** alias « Wattao » en charge de l'unité militaire appelé « Anaconda », contrôlant la Zone de Séguéla (Côte d'Ivoire) ;
- **Losseni FOFANA** alias « Loss » en charge de l'unité militaire appelée « Cobra », contrôlant la Zone de Man (Côte d'Ivoire) ;

Human Rights Watch rapporte que « le 10 mars, Guillaume Soro l'a affublé du titre de chef de la « pacification de l'extrême ouest », l'identifiant comme le supérieur du capitaine Eddie Médi et le commandant en chef de l'offensive des Forces républicaines dans l'ouest du pays. Également connu sous le diminutif de « Loss », il a été le commandant de secteur des Forces nouvelles à Man. Des soldats sous son commandement ont pris le contrôle de Duékoué le 29 mars au matin et joué un rôle important dans le massacre de centaines de personnes dans le quartier Carrefour. Aucune action sérieuse ne semble avoir été prise par Loss pour empêcher ces crimes ou punir ceux qui en étaient responsables dans ses rangs. (i) D'après la presse ivoirienne, il a été nommé vice-commandant d'une force d'élite ivoirienne appelée à suivre une formation en France ».

- **Dramane TRAORE** alias « Dramane Touba » en charge de diverses unités militaires, contrôlant la Zone de Touba (Côte d'Ivoire) ;
- **Ousmane COULIBALY** alias « Ben Laden » en charge de diverses unités militaires, contrôlant la Zone d'Odienné (Côte d'Ivoire) ;

Longtemps commandant de secteur des Forces nouvelles à Odienné, Ousmane Coulibaly a dirigé des soldats des Forces républicaines impliqués dans des actes de torture et des exécutions sommaires dans le secteur Koweït de Yopougon. Ces événements se sont déroulés sur plusieurs semaines, et aucune action ne semble avoir été prise par Ousmane Coulibaly pour prévenir les crimes ou en punir les responsables. À l'époque, Ousmane Coulibaly avait comme nom de guerre « Ben Laden ». Il en changera le **20 juin 2011** pour devenir « Ben le sage ». Il demeure encore aujourd'hui officier de commandement des FRCI.

- **Gaoussou KONE** alias « Jah Gao » en charge de diverses unités militaires, contrôlant la Zone de Boundiali ó Tingrela (Côte d'Ivoire) ;
- **Martin Kouakou FOFIE** alias « Fofié » en charge de l'unité militaire appelée « Fansara 110 », le mot « fansara » signifiant « sans merci ». Monsieur FOFIE a sous son commandement la Zone de Korogho (Côte d'Ivoire), et fait l'objet de sanctions de la part des Nations-Unies.

C'est face à ces acteurs, auteurs des pires atrocités dans les zones sous leur contrôle, et ce contexte qui sonnait extrêmement dangereux, qu'il convient d'examiner la situation de Michel GBAGBO.

II. PRESENTATION DE MICHEL GBAGBO



Michel Koudou GBAGBO est un citoyen français, né le **24 septembre 1969** à LYON.

Il est le fils du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO et de Madame Jacqueline CHAMOIS, citoyenne française.

Michel GBAGBO est marié avec Madame Viviane DOUPKA, et est le père de 3 enfants.

Michel GBAGBO, n'a jamais été un leader politique dans le parti de son père, le Front Populaire Ivoirien, ni dans aucun autre parti.

Il se consacrait essentiellement à son activité professionnelle d'Enseignant Chercheur en psychologie à l'Université de COCODY à ABIDJAN en Côte d'Ivoire.

III. CONTEXTE DE LA CAPTURE DE MICHEL GBAGBO : LA CRISE POSTELECTORALE

Comme déjà rappelé, à la suite des élections présidentielles d'Octobre 2010 en Côte d'Ivoire, il est survenu un contentieux électoral entre les deux principaux candidats que sont le Président sortant Laurent GBAGBO et Monsieur Alassane OUATTARA.

La Côte d'Ivoire s'est retrouvée avec à sa tête deux présidents. L'un, le Président Laurent GBAGBO déclarée vainqueur de l'élection présidentielle par le Conseil Constitutionnel, et l'autre, Monsieur Alassane OUATTARA proclamé vainqueur par la Commission Electorale Indépendante suivant des « résultats provisoires », et reconnu par un certain nombre de pays et les Nations Unies.

Cette situation plongea le pays dans une grave crise politique qui se terminera par plusieurs homicides, provoquant une insécurité totale en Côte d'Ivoire.

C'est dans ce contexte que le **jeudi 31 mars 2011**, Michel GBAGBO, son épouse et leurs enfants, n'eurent d'autres choix que de se mettre à l'abri, dans la résidence présidentielle, auprès de son père et du reste de sa famille.

IV. CAPTURE DE MICHEL GBAGBO

Le **vendredi 1^{er} avril 2011**, en vue de déloger le Président Laurent GBAGBO, la résidence présidentielle était la cible de bombardements, atteignant tout d'abord les chambres à coucher.

Le **mardi 5 avril 2011**, les bombardements s'intensifiaient, Michel GBAGBO et sa famille se mettront à l'abri dans une pièce du sous-sol de la résidence présidentielle, où ils dormiront à même le sol.

Le **mercredi 6 avril 2011**, les commandants de zone mirent le feu aux véhicules stationnés à l'entrée de la bibliothèque de la résidence présidentielle contiguë à l'entrée du sous-sol.

Cet incendie provoqua d'importantes fumées obligeant Michel GBAGBO et sa famille à quitter la pièce du sous-sol, pour se mettre dans une salle dite « de contrôle » d'où il est possible de voir à l'écran tout ce qui se passait dans la résidence présidentielles et ses alentours.

Le **jeudi 7 avril 2011**, les bombardements se poursuivaient. La fumée s'étant dissipée, Michel GBAGBO et sa famille retournèrent s'abriter dans la première pièce du sous-sol.

Le **lundi 11 avril 2011 à 9 heures**, les commandants de zone donnèrent l'ordre de jeter des fumigènes dans la résidence présidentielle.

L'importante fumée dégagée par les fumigènes obligea Michel GBAGBO et sa famille à remonter vers les pièces se trouvant au 1^{er} étage.

Personne ne retrouvant les clés permettant d'accéder à ces pièces du 1^{er} étage, le Président Laurent GBAGBO demanda à son Ministre de l'Intérieur, Désiré TAGRO, de sortir avec un mouchoir blanc en signe de reddition pour éviter des violences inutiles.

Alors qu'il tentait de sortir, Monsieur Désiré TAGRO essuya des tirs de mitraillettes l'obligeant à revenir sur ses pas.

Parvenus à ouvrir des pièces à l'étage, tous les employés de la résidence présidentielle furent mis à l'abri dans une pièce, les enfants de Michel GBAGBO et leurs cousins dans la salle de gym, tandis que Michel GBAGBO et ses sœurs restaient dans une autre pièce avec leurs parents, les ministres et quelques militaires.

Michel GBAGBO entendit alors les soldats aux ordres d'Alassane OUATTARA, rentrer dans la résidence et tirer pendant près de 3 minutes, dans la salle de gym où se trouvaient les enfants.

Ces soldats se mirent ensuite à frapper dans la porte où se trouvait Michel GBAGBO et sa famille, leur intimant l'ordre de sortir.

Une fois dans la pièce, les soldats firent sortir tout le monde dans le couloir.

C'est alors que l'un des soldats d'Alassane OUATTARA reconnut Michel GBAGBO, le frappa et lui ordonna de lui indiquer où était son père.

Face au refus de Michel GBAGBO, le soldat le menaça avec une arme, et s'apprêtait à tirer quand le Président Laurent GBAGBO est intervenu, empêchant ainsi l'exécution de son fils.

C'est dans ces conditions que les commandants de zone et leurs hommes prirent le couple présidentiel.

Cependant, les soldats d'Alassane OUATTARA et de Guillaume SORO continuèrent de frapper Michel GBAGBO lui demandant ainsi qu'à toute sa famille, et ceci sous la menace de leur mitraillette, de leur remettre tous leurs effets personnels.

Il fut, par la suite, ordonné à Michel GBAGBO et à sa famille de sortir de la résidence présidentielle.

Dehors, les attendait une haie composée des hommes des commandants de zones d'une part et d'autre part, de soldats français de la Force Licorne.

Tout le long de cette haie, Michel GBAGBO et sa famille subirent des violences physiques de la part des commandants de zone et de leurs hommes, sous les regards des soldats de la Force Licorne riant et les prenant en photo.

Puis il fut imposé à Michel GBAGBO et à sa famille de s'asseoir à même le sol pendant que les soldats des commandants de zone discutaient en langue locale « malinké » de ce qu'ils allaient faire par la suite d'eux.

L'un des proches du Président Laurent GBAGBO, qui comprenait la langue malinké, entendit distinctement les hommes d'Alassane OUATTARA envisager de les transporter dans un lieu où ils pourraient leur faire subir les pires sévices avant de les exécuter.

Ce dernier a traduit en français ce projet funeste et a demandé aux soldats français de ne pas les laisser faire.

Après environ 30 minutes de négociations entre les soldats français et les soldats des commandants de zone, il fut décidé d'envoyer Michel GBAGBO et toute sa famille à l'Hôtel du GOLF, quartier général d'Alassane OUATTARA.

C'est dans ces conditions que Michel GBAGBO a été transféré à l'Hôtel du Golf, où il a été de nouveau frappé et blessé à coups de couteau devant des télévisions étrangères.





Photos de Michel GBAGBO à l'Hôtel du Golf

V. DETENTION ARBITRAIRE ET SEQUESTRATION DE MICHEL GBAGBO

Bien qu'il ne lui ait été notifié aucun mandat d'arrêt ni d'acte d'assignation à résidence, Michel GBAGBO sera détenu sans raison pendant des jours à l'Hôtel du Golf avant d'être transféré dans un camp à BOUNA, dans le Nord de la Côte d'Ivoire où il est actuellement détenu et où il continue de subir des sévices et humiliations.

En effet, dès le **11 avril 2011**, Michel GBAGBO a été enlevé, séquestré puis détenu alors qu'il se trouvait dans la résidence présidentielle avec sa famille.

Guillaume SORO et les commandants de zone pas plus que Monsieur Alassane OUATTARA ne justifient d'aucun mandat d'arrêt ou d'ordre des autorités légales pouvant éventuellement justifier un tel enlèvement.

Il sera d'ailleurs par la suite affirmé par les autorités, que Michel GBAGBO ne faisait l'objet d'aucune poursuite, au moment de son enlèvement.

Il est cependant fait état d'un décret pris par Monsieur Alassane OUATTARA assignant à résidence le Président Laurent GBAGBO, son épouse, son fils Michel GBAGBO et plusieurs de ses collaborateurs.

Il apparaît toutefois, après vérification, que ce décret n'a jamais existé et, en tout état de cause, n'a jamais été publié au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire, ni notifié aux différentes parties concernées, et ceci en violation de **l'article 12 de la Loi ivoirienne n°63-4 du 17 janvier 1963** et de **l'article 25 et suivant du Décret d'application n°63-48 du 9 février 1963**.

L'absence de notification à Michel GBAGBO de cette prétendue mesure d'assignation à résidence démontre, si besoin, était le caractère illégal de sa détention qui est en réalité une séquestration, faits contraires tant aux normes internationales qu'aux dispositions du Code Pénal ivoirien et des dispositions légales françaises.

Il convient en effet de constater que :

- Messieurs Alassane OUATTARA et Guillaume SORO, et les commandants de zone précités demeurent dans l'impossibilité de présenter ledit décret ;
- Michel GBAGBO, au demeurant, ne se trouve, pas dans une maison d'arrêt ou dans une prison sous le contrôle des autorités judiciaires, mais dans un camp à BOUNA, ville située au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, à 603 kilomètres d'Abidjan, sous l'autorité des commandants de zone ;
- Les conditions de détention de Michel GAGBO sont très sommaires et susceptibles de nuire à sa santé et à sa vie. Les quelques rares personnes qui ont pu le voir faisant état d'un endroit dépourvu d'hygiène et de sécurité, car infesté de serpents, et de moustiques etc.

Des organisations telles que Amnesty International ont d'ailleurs estimé que la détention prolongée, sans inculpation ni procès, des personnes qui sont encore détenues car partisans

avérés ou supposés au Président Laurent GBAGBO ne respecte pas les normes internationales de déquité, consacrées dans plusieurs instruments de droits humains, adoptés par les Nations Unies et l'Union Africaine, et auxquels la Côte d'Ivoire est partie³.

L'illégalité de cette situation contraindra les autorités ivoiriennes à procéder, plusieurs mois après son enlèvement et sa séquestration, à l'inculpation de Michel GBAGBO en **août 2011**, et ceci sous des chefs d'accusation fallacieux et fantaisistes.

En effet, il convient de noter que tous les proches du Président Laurent GBAGBO feront l'objet d'une inculpation sous des chefs d'accusation strictement les mêmes:

- Atteinte à la défense nationale ;
- Attentat contre l'autorité de l'État ;
- Constitution et participation à une bande armée ;
- Participation à un mouvement insurrectionnel ;
- Atteinte à l'ordre public ;
- Coalition de fonctionnaires ;
- Rébellion ;
- Usurpation de fonction ;
- Tribalisme ;
- Xénophobie ;
- Complicité des dites infractions.

En effet, la détention arbitraire de Michel GBAGBO, et ceci bien avant son inculpation, n'était en réalité justifiée que par le fait qu'il soit le fils de son père, le Président Laurent GBAGBO.

D'ailleurs, sur l'une des vidéos filmées par les forces pro-OUATTARA, on peut entendre l'un des hommes aux ordres des commandants de zone dire dans un français très approximatif :

« Parce que là moi, si je veux, je viens à 2 heures du matin et je vous arrose (mitraille). Et puis ça ne va rien aboutir. Ou bien ? Mais j'ai le souhait de protéger (sic), le souhait de solidarité, et tout et tout.

.... Le fils de GBAGBO, vient ici. Donc GBAGBO t'as mis au monde en quelle année ?

í Abaisse-toi quand tu parles avec moi. GBAGBO t'as mis au monde en quelle année ?

í Ta maman, elle est française ou bien elle est quoi camerounaise ?

í Ta maman, elle est française. Bon, ça fait pitié.

Toi, t'as fait quelque. Dis-moi, t'as innocent, non ? T'as innocent ? C'est à cause de ton père, c'est à cause du comportement de ton père ».

Ce geôlier vient ainsi clairement de dire qu'il n'est rien reproché à Michel GBAGBO, mais qu'il est là où il est, et subit ce qu'il subit, uniquement parce qu'il est le fils de son père.

³ Rapport d'Amnesty International de Juin 2011, page 7.

Cela é été confirmé par les propos tenus le **29 juin 2011**, par Jeannot Kouadio AHOUSSOU, Ministre de la Justice d'Alassane OUATTARA, qui a fait les déclarations suivantes en répondant aux questions des journalistes :

« **Journaliste n°1** : Monsieur le Ministre, peut-être qu'on n'a pas été suffisamment clairs. Michel GBAGBO a été pris dans le bunker en même temps que les 70 personnes qui ont été libérées au Golf [Hôtel ivoirien qui servait de Quartier Général à Monsieur Alassane OUATTARA]. Pourquoi est-ce que lui, on l'a pas libéré avec les 70 autres ? C'est ce que nous voulons savoir.

Ministre de la Justice : Il n'a pas été libéré avec les 70 autres parce qu'il était avec son père.

Journaliste n°2 : Mais c'est la place d'un enfant à côté de son père.

Ministre de la Justice : Non, mais c'est un majeur.

Journaliste n°2 : Oui, mais il peut aller rendre visite à son père.

Ministre de la Justice : Oui, mais í Il est en résidence surveillée. Je peux vous le dire. Des enquêtes continuent. Il a été déjà auditionné en enquête préliminaire. Il y a des indices suffisants, le Juge d'Instruction tient compte des indices suffisants suite à l'enquête préliminaire menée par le Procureur à BOUNA ». ⁴.

Sur ces déclarations, il convient de préciser que :

- Michel GBAGBO et ses proches, n'étaient pas au moment de sa capture dans un prétendu bunker mais dans une des pièces de la résidence présidentielle. Etant observé qu'il n'y a pas de bunker dans la résidence présidentielle ;
- A la date où le Ministre de la Justice de Monsieur Alassane OUATTARA fait cette déclaration, **Michel GBAGBO n'avait pas encore été inculpé**, dans la mesure où son inculpation n'interviendra que 2 mois après cette interview, soit au mois **d'août 2011**.

Mais il convient surtout de relever que le Ministre de la Justice de Monsieur OUATTARA affirme que Michel GBAGBO est détenu « parce qu'il était avec son père » !

Outre le fait que Michel GBAGBO ne s'est jamais vu notifié de mesure l'assignant à résidence, le caractère politique et illégal de cette détention est, du propre aveu du Ministre de la Justice, motivée que par le fait que Michel GBAGBO soit resté auprès de son père.

Or, dans aucune législation au monde, le fait de trouver refuge auprès de son père ne peut constituer un crime ou un délit justifiant une détention manifestement arbitraire.

Cette situation parfaitement illégale à d'ailleurs été dénoncée par des organisations internationales telles qu'AMNESTY INTERNATIONAL qui dans une déclaration du **23 juin 2011** a indiqué que :

⁴ Emission de Monsieur Thomas BAHINTCHI du **29 juin 2011** sur la Chaîne TCI, où Monsieur Jeannot Kouadio AHOUSSOU était l'invité.

« Les autorités ivoiriennes ont placé en détention au moins 50 personnes dont plusieurs politiciens ivoiriens en vue sans les avoir inculpées, à la suite de l'arrestation de l'ancien président Laurent Gbagbo il y a deux mois.

Le maintien de personnes en détention sans inculpation est une violation directe des normes internationales en matière de droits humains. Les autorités ivoiriennes doivent inculper dans les meilleurs délais l'ensemble des détenus d'une infraction prévue par la loi ou bien les libérer immédiatement.

(i) Amnesty International est préoccupée à l'idée que plusieurs personnes incarcérées à l'hôtel Pergola et peut-être dans d'autres endroits soient privées de liberté simplement en raison de leurs opinions politiques, réelles ou perçues, auquel cas elle les considérerait comme des prisonniers d'opinion »⁵.

Après avoir orchestré le subterfuge de camoufler la détention arbitraire de Michel GBAGBO sous un cadre légal, les autorités ivoiriennes laisseront la santé de Michel GBAGBO se dégrader dans les oubliettes de BOUNA.

Michel GBAGBO verra ainsi sa santé se dégrader de jour en jour dans son lieu de détention, parce que régulièrement piqué par des scorpions et des moustiques et confronté à d'importants problèmes d'insalubrité et d'inconfort.

Extrêmement inquiète pour la vie de son fils, Madame Jacqueline CHAMOIS ne cessera de prendre attache avec les autorités françaises, et notamment le Ministère des Affaires Etrangères pour dénoncer les conditions de détention de son fils.

Madame Jacqueline CHAMOIS écrira ainsi à maintes reprises à Monsieur Alain JUPPE, alors Ministre des Affaires Etrangères pour dénoncer outre le caractère illégal de la détention de son fils **d'avril à aout 2011**, mais aussi les graves problèmes de santé que rencontre son fils.

Dans un courrier en date du **23 décembre 2011**, le Ministère des Affaires Etrangères lui répondra alors que :

« Une visite consulaire lui a été rendue le 19 septembre dernier par un agent du consulat général de France afin de s'assurer de ses conditions de détention. Elles sont apparues conformes aux normes locales et son état de santé est satisfaisant ».

Pourtant, à peine un mois plus tard, l'état de santé de Michel GBAGBO nécessitera son hospitalisation à l'Hôpital de BOUNA puis son transfert le **7 mars 2012**, à la Polyclinique Internationale Sainte Anne Marie (PISAM) à ABIDJAN.

Les avocats de Michel GBAGBO tenteront à maintes reprises et en vain de le voir à la PISAM car, nonobstant les autorisations de visites octroyées par le Juge d'Instruction en charge du dossier, les FRCI ne permettront pas aux avocats de voir Michel GBAGBO, estimant n'être absolument pas tenus par l'autorisation accordée par le Juge d'Instruction, et n'ayant de compte à rendre qu'au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Ahmed BAKAYOKO.

⁵ Déclaration de AMNESTY INTERNATIONAL du **23 juin 2011**

Michel GBAGBO restera cloîtré dans sa chambre à la PISAM pendant près de 3 mois, en ayant dans sa chambre des éléments FRCI, tandis que d'autres empêchaient quiconque de rentrer dans la pièce.

Dès le lendemain d'une Conférence de presse de Madame Jacqueline CHAMOIS, le **31 mai 2012**, au cours de laquelle il fut dénoncé les violations multiples des droits de Michel GBAGBO, les autorités ivoiriennes ont transféré ce dernier de nouveau à BOUNA sans que ses avocats n'en soient avertis, prétextant d'un interrogatoire avec le Juge d'Instruction.

CONCLUSION

On peut retenir que depuis sa capture le **11 avril 2011**, Michel GBAGBO a vu ses droits les plus élémentaires régulièrement bafoués.

Il fut molesté et détenu arbitrairement à l'Hôtel du Golf, avant d'être illégalement transféré à BOUNA où il y sera séquestré jusqu'à ce qu'intervienne son inculpation au mois de **août 2011**.

Dès lors, et bien qu'aucune charge ne puisse réellement être retenue à son encontre, Michel GBAGBO fait l'objet d'une mesure de détention préventive, et ceci sous la surveillance des mêmes personnes qui l'avait illégalement détenu et filmé dans des circonstances inhumaines et humiliantes.

Depuis le **11 avril 2011**, Michel GBAGBO a vu sa santé se dégrader ce qui a eu pour conséquence des séjours à l'Hôpital.

Cependant, les avocats n'ont jamais été autorisés à rendre visite à Michel GBAGBO lors de chaque hospitalisation.

Ainsi, les droits de Michel GBAGBO ont toujours été régulièrement bafoués par les autorités ivoiriennes ce qui permet d'émettre de grandes réserves quant à l'assurance d'un procès équitable et au respect des droits de la défense.

Dès lors, la détention de Michel GBAGBO réunit en fait tous les critères d'une prise d'otage ou d'un emprisonnement politique.

Ceci est un fascicule à l'attention de tous afin de mieux comprendre le contexte dans lequel est survenue la détention de Michel GBAGBO.

Ce franco-ivoirien est depuis le **11 avril 2011** détenu par les autorités ivoiriennes qui lui reprochent, en fait, d'être le fils de son père.

Il sera détenu, en toute illégalité, pendant des mois.

Ne sachant comment gérer la pression internationale et confronté par ailleurs à la saisine de la Cour de Justice de la CEDEAO, le régime OUATTARA finira par l'inculper en **août 2011**.

Cette inculpation, dont le seul objectif est d'offrir un cadre légal à cette détention arbitraire, n'effacera pas pour autant les crimes dont fut victime Michel GBAGBO.

Le prisonnier politique Michel GBAGBO, victime de crimes de guerre perpétrés par le régime OUATTARA, demeure à ce jour captif dans la ville de BOUNA au Nord-Est de la Côte d'Ivoire.